

# Résumé

## **Stabilité du prix moyen des forêts non bâties en 2017 : 4 110 euros/ha (+ 0,2 %)**

Cette évolution intervient alors que le marché enregistre pour la deuxième année une forte hausse des surfaces vendues. Cette stabilité cache des évolutions contrastées selon les régions forestières. Au-delà du prix moyen, il faut noter que 90 % des transactions sont conclues à des prix compris entre 630 et 12 200 euros/ha, dépendant des régions et de la qualité des biens mis sur le marché.

## **Des niveaux inédits de transactions**

Le nombre de transactions augmente encore en 2017 (+ 5,5 %, 18 470), toujours porté par le dynamisme du marché des forêts de 1 à 10 ha. La surface totale vendue progresse de 9,1 % et atteint 130 900 ha (+ 10 900 ha), tirée par le marché des forêts de plus de 100 ha qui s'accroît de 6 400 ha. La valeur du marché approche 1,5 milliard d'euros (+ 3,3 %), hausse essentiellement due aux forêts comportant du bâti.

## **Un nombre inchangé de transactions de forêts non bâties de plus de 100 ha**

Alors que le marché des forêts de plus de 100 ha est en hausse pour la deuxième année (150 transactions, 32 500 ha), le nombre de forêts non bâties échangées stagne depuis trois ans avec 80 transactions pour une surface en hausse représentant 18 400 ha. Sur ce marché restreint, la demande reste dominée par les personnes morales privées (près de deux tiers des surfaces acquises). Les mises en vente de forêts de 50 à 100 ha, stables elles aussi depuis 2014, ne leur offrent pas davantage d'opportunités.

## **Toujours plus de ventes de forêts de 1 à 10 ha**

En hausse de 5,1 %, les 16 200 transactions de petites forêts représentent 88 % du total des échanges, pour une surface de 45 900 ha (+ 3,4 %, 35 % du marché). La progression est désormais de 52 % en nombre et de 51 % en surface par rapport à 2007. Le dynamisme de ce marché, essentiellement local, peut s'expliquer par la recherche de parcelles à usage de loisirs ou de bois de chauffage. Depuis 2016, le plafonnement des émoluments des notaires, destiné à augmenter les mises en vente pour lutter contre le morcellement, contribue peut-être à cette tendance.

## **Les surfaces acquises par les personnes morales privées supérieures à celles des particuliers**

Les acquisitions des personnes morales privées (agricoles, forestières ou institutionnelles) progressent de 14 % et atteignent 49 200 ha, soit 38 % du total de la surface du marché. Ce niveau inédit dépasse pour la première fois celui des particuliers non agricoles (47 200 ha, 36 %), également en hausse.